

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 4 septembre 2008
à la Salle de spectacles**

1ère séance 2008-2009

Séance du jeudi 4 septembre 2008, 20h15

Présidence de M. Jean-Pierre Leyvraz, Président

Conseil communal – 1ère séance – 4 septembre 2008

Le Président salue la Municipalité, le Conseil communal, les employés qui travaillent pour le Conseil, la presse et le public, et déclare ouverte la première séance de la nouvelle année législative.

Conformément à l'article 65 du règlement du Conseil, il prie Mme la secrétaire de procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 59 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s: 15 conseillères et conseillers, soit Mesdames et Messieurs:

Thierry Brandt
Michel Brun
Marc Chambaz
Karine Clerc Ulloa
Katia Da Silva
Cédric Depoisier
Gian-Luca Ferrini
Nicolas Freymond

Ali Ghassem
Claudine Hottiger
Laura Montalbano
Armande Reymond
Bastien Reymond
Gerarda Romano Giorno
Von Gunten André

Absent-e-s: Jacques Studer et Raquel Vega.

2 conseillers sont arrivés après l'appel.

2 conseillers démissionnaires doivent être remplacés lors du prochain Conseil.

Le quorum étant largement atteint, le Président déclare officiellement ouverte cette 1ère séance de l'année 2008-2009 du Conseil communal de Renens.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que chacun ait reçu l'ordre du jour, le Président ouvre la discussion.

M. Walter Siegrist (RCDR) propose que le point 14: « Préavis No 55-2008 - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Walter Siegrist intitulé "Aménagement du territoire Entrée de Renens - Plan de quartier P34" », soit reporté à la prochaine séance, ce rapport n'étant arrivé que jeudi passé, soit moins de dix jours avant le Conseil.

Le Président ouvre la discussion sur cette proposition. La parole n'est pas demandée. Le Président soumet cette proposition au vote. Elle est acceptée à une large majorité.

L'ordre du jour ainsi **modifié** est adopté à l'unanimité.

Au point 20, il y aura une interpellation de Tamara Andrade sur la bibliothèque scolaire du Léman.

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2008.
- 3 Démission.
- 4 Modifications dans la composition de commissions permanentes.
- 5 Communications de la Présidence.
- 6 Communications de la Municipalité:
 - Invitation de la Municipalité au Conseil communal pour la visite du Centre intercommunal de logistique de Malley le 9 septembre 2008.
 - Information au Conseil communal et aux médias sur les inondations à Renens durant la nuit du 26 au 27 juillet 2008.
 - Communication au Conseil communal concernant le règlement sur les procédés de réclame - Réponse du Canton.
 - Réponses de la Municipalité aux interpellations suivantes :
 - de Mme la Conseillère communale Verena Berseth au sujet de la sécurité des voies longeant la nouvelle déchèterie de Malley.
 - de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach relative aux entreprises de sécurité.
 - Complément de réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Reza Safaï du 8 mai 2008 sur le Service de la population.
- 7 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 8 Communications éventuelles de la CARIC.
- 9 Communications éventuelles de la CUAT.
- 10 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.
- 11 **Préavis No 54-2008** - Admission d'une candidate à la bourgeoisie de la Commune de Renens. M. Pascal Ruschetta, président-rapporteur.
- 12 **Préavis No 51-2008** - Renouvellement du bus d'Ondallaz. Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteuse.
- 13 **Préavis No 53-2008** - Adoption du règlement du Conseil d'Etablissement des établissements primaire et secondaire de la Ville de Renens. Mme Rosana Joliat, présidente-rapporteuse.
- 14 **Renvoyé**
- 15 **Préavis No 56-2008** - Admission d'un candidat à la bourgeoisie de la Commune de Renens. Dépôt du Préavis - discussion préalable.
- 16 **Préavis No 57-2008** - Administration communale - Besoins en locaux supplémentaires. Dépôt du Préavis - discussion préalable.
- 17 **Préavis No 58-2008** - Plan de quartier "Place du Marché" - Maintien et renforcement des activités au centre-ville durant le chantier. Dépôt du Préavis - discussion préalable.
- 18 **Préavis intercommunal No 59-2008** - Adoption des nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Ouest Lausannois (ARASOL). Dépôt du Préavis - discussion préalable.
- 19 **Préavis No 60-2008** - Remplacement de la balayeuse du Secteur Environnement-Maintenance. Dépôt du Préavis - discussion préalable.
- 20 Motions, postulats, interpellations.

21 Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mai 2008.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Rosana Joliat (RCDR) se réfère à sa demande retranscrite en page 33 du procès-verbal, concernant une information sur la campagne de vaccination contre le cancer du col de l'utérus par le biais de notre journal d'information Carrefour info, et plus particulièrement sur la réponse municipale qui faisait état d'une information dans le journal à paraître. Elle n'en a pas trouvé mention dans les derniers numéros. Elle demande si on peut espérer un petit article dans l'édition qui devrait paraître le 12 septembre prochain.

Mme Marianne Huguenin, Syndique: "ce sera fait".

La discussion n'est plus utilisée, elle est close. **Le Président** met aux voix le procès-verbal, qui est adopté à l'unanimité.

3. Démission.

Le bureau a reçu la lettre de démission suivante de Monsieur le conseiller communal **Philippe Pache** du groupe RCDR:

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je suis au regret de vous annoncer ma démission avec effet immédiat du conseil communal de Renens ainsi que de la commission des finances. Je commence un nouveau travail du côté d'Avenches et donc les déplacements occasionnés vont diminuer le temps que j'aurais à disposition pour le conseil de façon importante.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux mes sincères et chaleureuses salutations.

M. Philippe Pache sera remplacé lors du prochain Conseil, de même que M. Jean-Jacques Ambresin.

4. Modifications dans la composition de commissions permanentes

Commission de gestion:

M. Gian-Luca Ferrini est remplacé par M. Ali Korkmaz, pour le PSR;

M. Jean-Pierre Leyvraz est remplacé par Mme Simone Szenyan-Reymond, pour le groupe Fourmi rouge.

Commission des finances:

M. Philippe Pache est remplacé par M. Roland Divorne, pour le RCDR;

M. Jean-Daniel Roulier est remplacé par Mme Sylvia Mermoud, pour le RCDR.

Commission d'urbanisme:

M. Jean-Jacques Ambresin est remplacé par M. Robert Mulopo, pour le PSR.

Ces personnes sont nommées conformément à l'art. 41 de notre Conseil: *Lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué.*

Le Président demande aux membres des commissions permanentes s'ils peuvent communiquer au Conseil les modifications de présidence:

Commission de gestion: le nouveau président est M. Thierry Oppikofer.

Commission des finances: le nouveau président est M. Walter Siegrist.

CARIC: la nouvelle présidente est Mme Simone Szenyan-Reymond.

Commission d'urbanisme: vacant.

5. Communications de la Présidence.

1. Le mot du Président: "Je vous salue. J'ai beaucoup apprécié l'année d'avant. J'ai travaillé dans de bonnes conditions avec Jacques Berthoud, aussi bien en tant que Conseiller qu'en tant que collègue de bureau. J'ai apprécié sa gentillesse, son humour et son efficacité. Je vais essayer de continuer dans cette même ligne."
2. Le bureau se réunit 9 jours avant le Conseil. Cela permet de préparer et d'organiser les séances. Il est regrettable et peu réglementaire que des choses arrivent après ce délai. Le bureau se penchera sur cette question, afin d'éviter le chaos.
3. Les présidents de groupes ont reçu une liste des membres du Conseil communal à faire contrôler et corriger par ses membres, et à rendre en fin de séance à la secrétaire du Conseil.
4. Il n'y aura pas de votation en septembre, mais en novembre: les scrutateurs seront convoqués en temps utile.
5. L'Association Lausanne-région tient son Assemblée générale ordinaire le jeudi 2 octobre à 17 h. à Morrens. C'est la Municipalité qui en fait partie, mais les conseillers communaux sont invités. Ils seront particulièrement intéressés par les informations sur le PALM, et le bilan du projet "Des places d'apprentissage, de stage, pour les Jeunes Adultes en Difficultés - JAD-". Les intéressés peuvent s'adresser à la Municipalité.
6. Pétition des habitants du quartier de Florissant, intitulée *Plus de sécurité dans le quartier*:
 "Pour une zone de rencontre:
 Grâce à l'aménagement de la circulation routière, il est possible d'améliorer la sécurité et la qualité de vie dans le quartier. Cette pétition a comme objectif de demander l'instauration d'une zone de rencontre sur l'ensemble du ch. de la Roche et de Perrelet. Dans une zone de rencontre, les émissions sonores et les substances nocives diminuent, le trafic de transit recule et le nombre ainsi que la gravité des accidents baisse fortement. Et ce, sans que la perte de temps pour les automobilistes soit sensible. Le parcage est toujours autorisé.
 Le collège de Florissant est actuellement en phase de rénovation et d'agrandissement. Depuis le mois d'octobre déjà, une classe de cycle initial supplémentaire (enfantines) sera ouverte. Nous pouvons, grâce à l'instauration d'une zone de rencontre, améliorer la sécurité des enfants lors des trajets scolaires.

Les personnes âgées profitent également de cette sécurité accrue."

Les signataires demandent à la Municipalité l'instauration d'une zone de rencontre sur l'ensemble du chemin de la Roche et du chemin de Perrelet, conformément à l'ordonnance du 28 septembre 2001 du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, ainsi que de l'ordonnance du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière (OSR art. 22b)"

Cette pétition sera transmise à la Commission des pétitions de notre Conseil.

7. Réponse de Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon à la résolution de notre Conseil *un gymnase pour l'Ouest lausannois* .:

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre lettre du 25 juin 2008 et vous en remercie.

La résolution votée par le Conseil communal de Renens est versée au dossier relatif à l'éventuelle construction d'un gymnase dans l'Ouest lausannois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

8. Lettre de l'Association des maîtres de La Planta:

"Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Après avoir pris connaissance de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts au sujet de l'avenir du collège intercommunal de La Planta, en date du 1^{er} février 2008, l'Association des Maîtres de la Planta se permet de vous communiquer ses sentiments à ce sujet.

L'information donnée au Conseil communal de Renens laisse entendre que le maintien des élèves de VSB dans leurs communes d'origine se déroule sans problèmes et que les maîtres de la Planta se réjouissent du nouvel état de fait.

Certes, plusieurs d'entre nous se satisfont de la réorientation de leur carrière.

Certes, nos emplois sont préservés, grâce à la LPers.

Pourtant, à des degrés divers, le malaise règne au sein d'une grande partie du corps enseignant de la Planta. Il ne vit pas au mieux le démantèlement de son établissement, et s'inquiète de la solidité du nouveau dispositif mis en place dans l'Ouest.

Nous constatons que chaque année, durant la phase de transition, certaines classes assistent à un renouvellement important de leurs maîtres, ce qui nuit à la continuité de leur enseignement, et peut déstabiliser les élèves les plus faibles.

Il est curieux de parler d'"intérêt" des enseignants pour des postes dans les établissements de l'Ouest. Rappelons que tout s'est fait dans la précipitation, sans consultation du personnel enseignant et non enseignant, des élèves et des parents. Par la suite, bien des informations officielles ont été connues d'abord à travers la presse. Initialement, un laps de temps de moins de 48 heures nous avait été accordé pour nous déterminer sur notre avenir.

Pour beaucoup, cet "intérêt" s'apparente à un choix contraint du moindre mal, voire à un choix par défaut: la perspective d'enseigner ses branches dans les conditions les plus proches de celles que l'on connaît actuellement joue un grand rôle, de même que la pérennité du poste proposé.

Des embarras, en grande partie liés à la période de transition, mais qui pourraient durer au-delà, viennent renforcer le malaise. Le fait que les enseignants travaillent dans plusieurs établissements en est la cause. Il y a évidemment des problèmes personnels: charges administratives à double, pertes de temps dans les transports, moindre degré d'intégration dans l'un et l'autre des corps enseignants. Mais l'organisation des établissements en souffre

aussi: il est difficile de synchroniser les horaires, surtout en ce qui concerne les options spécifiques (toujours elles!). Les directeurs peuvent regretter de ne pas avoir leur personnel immédiatement à disposition, par exemple pour des remplacements ou des activités annexes. Bref, il n'y a pas lieu de pavoiser. Au-delà de la démoralisation des salariés de la Planta, la lucidité impose de percevoir quantité de détails pratiques, qui influent sur la qualité de l'enseignement et le bon fonctionnement des institutions scolaires. Les nier comme on l'a fait, c'est faire preuve au mieux d'aveuglement, au pire de désinformation, dans tous les cas, cette attitude est ressentie avec amertume par ceux qui doivent surmonter la destruction de leur cadre de travail - autant dire leur cadre de vie.

Vous remerciant d'avoir prêté attention à nos propos, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre haute considération."

9. Le Président a reçu une **lettre de la SCHR**, suite à l'article paru dans "24heures" du 23 juillet 2008 "non européens interdits de logement". Il s'agit d'une réponse très détaillée et qui semble concerner plutôt la Municipalité. D'un commun accord entre la SCHR, la Municipalité et le Président du Conseil, il a été décidé que cette lettre sera transmise à la Municipalité, et les Conseillers qui veulent en avoir une copie pourront la demander au Président.

Le Président ouvre la discussion sur ces communications.

M. Olivier Barraud (PSR) explique dans quel cadre la pétition des habitants du quartier de Florissant a été lancée. Elle fait suite à un appel du pied de la Municipalité figurant dans sa réponse à l'interpellation Michel Brun qui souhaitait avoir des compléments d'informations et un calendrier par rapport à la création des zones 30 km/h et de rencontre à Renens. Dans sa réponse, la Municipalité indiquait qu'elle était ouverte à la création de zones de rencontre, bien que la politique générale soit l'établissement de zones 30, sur demande de la population des quartiers concernés. C'est pour cette raison qu'un petit groupe d'habitants du quartier de Florissant s'est décidé à aller récolter des signatures pour que cette zone de rencontre soit faite. Dans un quartier où beaucoup d'enfants jouent, la vitesse est toujours de 50 à l'heure, et ce n'est pas optimal pour leur sécurité. Cette pétition, revêtue de plus de 210 signatures, va dans le sens de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6. Communications de la Municipalité.

Les Conseillers ont reçu les documents mentionnés dans l'ordre du jour.

Y aurait-il encore d'autres communications ou informations ?

Mme Marianne Huguenin, Syndique, présente les salutations d'usage et annonce les interventions de M. Michel Perreten et Mme Myriam Romano.

M. Michel Perreten, Municipal, rappelle l'invitation à visiter le centre intercommunal de logistique mardi 9 septembre à 17 heures.

Mme Myriam Romano, Municipale, annonce que l'Espace jeunes a rouvert ses portes fin août, avec les horaires habituels et un nouvel animateur, engagé à la mi-juillet. Suite aux

événements survenus au printemps dernier, il a été décidé de constituer un groupe de travail interne au CRA, composé d'intervenants professionnels, afin de réfléchir aux missions de l'Association et aux moyens à mettre en place pour lui permettre de fonctionner à la satisfaction tant des usagers que du personnel. Les postes de directeur et de secrétaire ont été mis au concours. Ce groupe se réunira pour la première fois dans le courant de l'automne et s'attachera également à examiner la suite à donner à la convention passée entre le CRA et la Municipalité, convention qui dure depuis cinq ans et qui arrive à terme fin 2009. Par ailleurs, les postes de directeur (anciennement coordinateur) et de secrétaire ont été mis au concours. En effet, l'actuelle titulaire du poste de coordinatrice a souhaité mettre un terme à sa mission à la fin de l'année 2008, après deux ans d'activité. Le poste de secrétariat, quant à lui, a été adapté et renforcé et ne correspondait ainsi plus aux attentes des deux parties, employée et employeur. Ces deux postes seront repourvus début décembre et début octobre, permettant ainsi une période de transition estimée nécessaire pour le suivi de l'institution. La Municipalité est préoccupée par la situation difficile traversée actuellement par le CRA et partage les interrogations de certains. Par son implication, elle soutient le comité, dont la majorité des membres sont bénévoles, afin de lui permettre de continuer à offrir les prestations attendues et de travailler à la consolidation des missions que l'Association du CRA s'est fixées.

Une autre communication concerne La Planta. En date du 29 août 2007, lors d'une séance extraordinaire, le Conseil intercommunal rejetait par huit voix contre six les conclusions du préavis demandant la vente du bâtiment à l'Etat de Vaud pour la création d'un gymnase de l'Ouest, pour un montant total de 18 millions. Après ce refus, le Comité de direction s'est remis à l'ouvrage pour trouver une solution optimale permettant l'utilisation du bâtiment de La Planta, qui finalement a abouti à un préavis de vente du bâtiment à la commune de Chavannes-près-Renens. La commission d'étude du préavis va se réunir le 10 septembre, le 30 septembre aura lieu la séance du Conseil intercommunal qui devra décider de la vente ou non de ce bâtiment.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. Byron Allauca (Fourmi rouge), a été témoin des inondations qui ont frappé une partie de Renens le 26 juillet 2008. Il a pu constater le bon travail qu'a effectué la police, les pompiers et tous les services engagés ce jour-là, ainsi que la Municipalité et ses différents services. Il se préoccupe du sort des dizaines de familles qui ont perdu du matériel entreposé dans leurs caves et leurs garages, et dont les dommages ne sont pas couverts par l'ECA. Il pose les questions suivantes:

- Serait-il possible de faire une ou plusieurs séances d'information avec ces familles pour connaître leurs demandes?
- Est-ce que la Commune a pensé à leur proposer un service juridique gratuit, pour mieux défendre les intérêts de ces familles face aux assureurs et aux propriétaires?
- Si les assurances ne remboursent pas les biens matériels à ces familles, qui doit le faire?
- A long terme, ne serait-il pas nécessaire d'analyser mieux cet événement pour prévenir ces types de dégâts, car les crues appelées aujourd'hui exceptionnelles ou centennales, avec le changement climatique, peuvent devenir facilement décennales.

Mme Marianne Huguenin, Syndique tient à remercier une fois de plus les pompiers, ainsi que M. le Municipal Golaz, présents toute la journée ce dimanche-là. C'est moins

démonstratif qu'un incendie, mais lorsqu'on a commencé à analyser l'ampleur des inondations, c'était impressionnant, d'où cette recherche d'informations, des lettres aux habitants concernés. La Municipalité a été assez vite en tractations avec l'ECA, et a envoyé une lettre à l'ECA. Elle envisage de prendre un avocat. Sur la prévention et les analyses, le SESA (Service cantonal des eaux), Mèbre-Sorge, sont en train d'analyser la situation. A priori, les bassins pour les crues centennales qui ont coûté 7 millions pour l'ensemble des communes, le canton et la confédération, sont théoriquement suffisants. Peut-être ces crues viendront-elles plus souvent, peut-être faudra-t-il faire plus? L'analyse se fait. Ce qui a été mis en place, c'est une meilleure surveillance de la Mèbre, des barrages, et en particuliers des bois qui s'accumulent. La Municipalité informera le Conseil et les habitants des résultats des démarches en cours.

M. Daniel Rohrbach (PSR) remercie la Municipalité pour sa réponse au sujet des entreprises de sécurité. Cette réponse le satisfait, bien qu'elle laisse encore bien des questions ouvertes.

M. Mady Keita (PSR), au sujet du CRA: La Municipalité a dit soutenir le comité du CRA, c'est une bonne chose. Mais le personnel du CRA ?... Trois personnes qui partent, c'est signe qu'il y a un problème. La Municipalité sait-elle ce qui se passe avec le personnel, les personnes qui sont sur le terrain? C'est dommage de soutenir le comité et pas le personnel.

Mme Myriam Romano, Municipale, répond à M. Keita qu'évidemment le comité sait ce qui se passe avec le personnel. Il s'agit d'un comité de direction, qui dirige une équipe d'animateurs et d'intervenants externes. Elle sait qu'il y a des soucis, mais comme dans n'importe quelle PME. Il y a des soucis de personnel, il y a parfois des conflits. Le comité de direction est là pour essayer de les résoudre, de manière à blesser le moins de personnes possible, tout en maintenant des activités qui sont chères à la population.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances.

M. Walter Siegrist, président de ladite Commission, lit son rapport:

"Sur demande de la Municipalité et conformément aux compétences qui sont allouées à la commission des finances, cette dernière a octroyé, au vu de l'augmentation des coûts liés aux exigences sur Service de Protection de la Jeunesse, un montant de Fr. 30'000.- au foyer Sainte-Famille de Renens, afin d'équilibrer ses comptes 2008.

A ce sujet, le président de la commission des finances n'a reçu qu'un extrait de la décision municipale, non daté et il y a fort à parier que cette décision a été prise plus tôt dans l'année déjà. Si tel est le cas, il faut regretter le temps mis pour transmettre cette demande à la commission des finances.

En effet, cet effort demandé par le foyer Sainte-Famille, selon les dires du municipal des finances est arrivé après l'élaboration du budget 2008. Pour mémoire, signalons que le budget 2008 a été adopté en décembre 2007. De plus, cet effort financier de la commune de Renens devait, toujours selon la décision municipale "servir d'exemple auprès d'autres communes ou organismes sollicités".

Je remercie la Municipalité d'éclairer la commission des finances quant à la date exacte de cette décision municipale.

Toujours dans les compétences de ladite commission, nous avons alloué une rallonge de fr. 28'000.- au montant déjà alloué par la commune de Fr. 66'000.- pour l'association BioR+ devenue entre-temps BIO OL (pour ouest-lausannois) car le nombre de jeunes sans emploi a augmenté de façon drastique, il a passé d'une quarantaine à 57 jeunes de Renens, soit 17 de plus. Cette association, selon l'extrait reçu de la décision municipale, rencontre un bon succès, 50% des jeunes ayant fréquenté cette association ont obtenu, soit une place d'apprentissage, soit d'autres mesures concrètes comme des stages.

Lors de sa séance du mardi 2 septembre, la commission s'est encore penchée sur les incidences financières des préavis déposés ce jour soit :

Préavis 57 Administration communale, besoin en locaux supplémentaires.

Tout en soulignant la volonté de la Municipalité de jouer la carte de la transparence, la commission des finances est toutefois fort étonnée des conclusions de ce préavis et particulièrement du premier point qui dit... autorise la Municipalité à porter au budget 2009 et suivants les montants nécessaires au paiement des loyers suivants...

En effet, il incombe à la Municipalité d'élaborer le budget de la Commune, le conseil communal donne ensuite son accord ou amende le budget. Il aurait mieux valu dire... autorise la Municipalité à signer un bail à loyer d'une durée de ...années, bail qui engendrera, sans les charges, un coût de fonctionnement annuel de Fr. 163'490.-. De plus, ce préavis ne parle pas des coûts du mobilier et de l'agencement qu'engendrera la location de ces bureaux. A l'unanimité de la commission des finances, nous n'avons pas voté ce point, dans l'attente d'éclaircissements de la Municipalité et de la commission chargée d'étudier ce préavis.

En effet, la commission des finances craint que si l'on accepte le texte tel que présenté, on ne pourra plus l'amender lors du vote sur le budget 2009, alors que le bail aura été signé et engagerait la commune durant 10 ans.

En ce qui concerne la location de locaux pour l'administration, la commission des finances se pose la question de savoir si ce n'était pas plus favorable d'acquérir des locaux pour son administration et si le prix de Fr. 230.- par m² n'était pas surfait. En effet, il y a lieu de rappeler qu'une partie des locaux que la commune envisage de louer sont restés vides durant plus de 10 ans, car ils n'étaient pas très fonctionnels (anciens locaux d'une banque avec salle des coffres au sous-sol).

Les autres conclusions, portant sur les coûts d'installation et de location d'un container appelé "pavillon-bureau" sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

Préavis 58 Plan de quartier "place du Marché", maintien et renforcement des activités au centre-ville durant le chantier.

Ici également la commission des finances est surprise qu'on autorise la Municipalité de porter au budget des années 2009 et 2010, un montant annuel de Fr. 90'000.- pour renforcer l'animation au centre-ville et Fr. 100'000.- annuels pour la campagne d'information. C'est beaucoup d'argent pour 2 mois d'animation en plus de ce qui se fait maintenant.

Cette conclusion n'a pas été votée par la commission des finances, par contre, l'octroi d'un crédit de Fr. 223'500.- pour les investissements nécessaires au remplacement temporaire de la place du marché a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Préavis 60 Remplacement de la balayeuse du secteur environnement-maintenance.

Après une brève discussion et convaincue de la nécessité du remplacement de la balayeuse, c'est à l'unanimité que les membres présents que la commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis."

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la commission des finances.

M. Jean-François Clément, Municipal réfute le fait qu'on a tardé, parce que la décision concernant le BIOR+ date du 22 août, et celle concernant le foyer Sainte Famille datait du 11 juillet. Il pense juste que ce genre de questions soient traité lors des séances usuelles de la commission des finances, et donc de ne pas convoquer une séance spéciale pour ceci. Les questions posées par la commission des finances pourront être reprises dans les séances de commission de préavis.

M. Walter Siegrist (président de la commission des finances): Pour BIOR+, la démarche est claire: une demande a été faite en novembre, la Municipalité a demandé des informations complémentaires, qui sont arrivées en juin. Pour la Sainte Famille, le document reçu par le Président de la commission des finances n'est pas daté. Mais le comité de Ste Famille, conscient du problème lors de l'élaboration du budget 2008, a certainement dû réagir avant le mois de juin pour demander l'argent. Si on veut servir d'exemple pour les autres, pour solliciter un complément, en versant en septembre, l'exemple vient bien tard dans l'année.

M. Jacques Depallens, Municipal confirme que BIOR+ a fait une demande l'année dernière, concernant l'augmentation du nombre de jeunes qui venaient les voir, et leur demande a été gelée. La Municipalité leur a demandé un rapport d'activités précis, qui leur a été fourni au mois de juin. On a pu voir qu'on passait à 57 jeunes de la région de Renens qui étaient effectivement pris en charge. C'est à partir de là qu'on a accepté d'augmenter les subventions pour des jeunes de Renens effectivement pris en charge. Pour la Ste Famille, c'est principalement les exigences du SPJ de devoir engager du personnel qui n'est plus semi-bénévole, comme c'était le cas avec les sœurs, du personnel laïque, pour remplir des tâches éducatives demandées par le SPJ, et cela a modifié considérablement et brutalement leur budget. L'Etat de Vaud leur confie des missions par rapport à des enfants que pas d'autres institutions ne sont prêtes à accueillir, notamment en internat.

M. Jean-François Clément, Municipal, confirme que cette décision a été prise en Municipalité le 11 juillet.

M. Laurent Desarzens, (Les Verts) s'est intéressé, comme la commission des finances, au montant porté au Préavis 58, notamment les Fr. 100'000.- pour une campagne d'information et de presse. Il est surpris par la liste qu'il peut y lire, affichage, spots publicitaires radio et TV, cabas en papier. Il se propose de revenir là-dessus au point 17 dans la discussion préalable.

M. Walter Siegrist: la commission des finances n'a pas voté, car elle n'a pas à accepter une mise au budget, qui se fera lors de l'acceptation du budget lui-même. Par contre, elle a

accepté les dépenses concernant les travaux liés à l'aménagement de la future place provisoire.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, interviendra lors de la discussion préalable du préavis 58.

8. **Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.**

Pas de communications, mais Mme Simone Szenyan-Reymond appelle les commissaires à se retrouver à la fin du conseil pour mettre en route le travail.

9. **Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.**

Pas de communication.

10. **Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.**

Il n'y a pas de rapport.

11. **Préavis n° 54 - 2008 - Admission d'une candidate à la bourgeoisie de la Commune de Renens.** M. Pascal Ruschetta, président rapporteur. Le rapport a été envoyé à tous les conseillers. Il n'est pas lu. La discussion n'est pas utilisée. M. Pascal Ruschetta, lit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 54-2008 de la Municipalité, du 9 juin 2008,
Où le rapport de la Commission permanente de naturalisation,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à:
ATES Dilek, née le 23 janvier 1964 à Besikdüzü/TR, fille de Temel et de Sevim née Ercelan,
ressortissante turque, divorcée, vendeuse auxiliaire, domiciliée à Vevey, Boulevard Henri-
Plumhof 9.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, seul un émolument de chancellerie est demandé, conformément à l'art. 51 de la loi du 28 septembre 2004 sur le droit de cité vaudois (LDCV).

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

L'adoption des conclusions se fait à bulletin secret. Bulletins délivrés 59, rentrés 59, bulletins nuls 7, blancs 1. Bulletins valables 51. OUI 49, NON 2. Il est à souligner que 7 conseillers communaux n'ont pas rempli le bulletin de vote de manière réglementaire: il faut mettre oui ou non en toutes lettres. Le président félicite la candidate.

12. Préavis n° 51 - 2008 - Renouvellement du bus d'Ondallaz.

Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteuse, lit le rapport de la commission:

"La commission chargée d'examiner le préavis numéro 51 s'est réunie le 12 août 2008 à 19h00 au Centre Technique Communal en présence de Madame Myriam Romano, municipale, de Madame Michelle Dedelley, cheffe de service et de Monsieur Alain Peneveyre, adjoint au chef de service du CTC, de Monsieur Christian Rovelli, responsable d'Ondallaz. Nous les remercions tous ici pour leur disponibilité et leurs renseignements. Le conseil communal était représenté par Mesdames Brigitte Rohr et Bastienne Joerchel-Anhorn et de Messieurs Pascal Ruschetta, Jean-Daniel Roulier, Jean-Marc Reymond, Rémy Petitpierre, Jacques Berthoud et de moi-même Simone Szenyan-Reymond.

Véhicule actuel

Marque VW de 1992 compte environ 113'000 Km équipé de banquettes latérales et d'une capacité de 25 places ne correspond plus aux normes de sécurité pour le transport d'enfants. Il n'est plus utilisé depuis 2004 et manque cruellement pour un grand nombre d'activités qui ne peuvent plus être faites avec les enfants.

Véhicule à acquérir

5 offres ont été faites à différents garages de la région et après étude le choix s'est arrêté sur un fourgon Renault Master 16 places y compris chauffeur avec galerie de toit, crochet de remorquage et porte-skis pour un prix de 58'180.- Frs TTC

Ce véhicule pourra être conduit par le personnel d'Ondallaz avec un permis de conduire catégorie D1 véhicule jusqu'à 3,5 tonnes.

Il est doté d'un moteur Diesel à particule fine 140 CV norme européenne Euro 4 plus fine que Euro 3, Euro 5 pas encore en vigueur.

L'achat de ce bus va permettre de pouvoir à nouveau faire des excursions telles que les Paccots, les Salines de Bex, les Mossettes, etc. De plus c'est rassurant de savoir qu'en cas de mauvais temps ou d'accident que le bus est disponible.

Un commissaire demande si il n'existe pas d'hybride, la réponse est non pas dans cette catégorie de véhicule.

Autre demande : Le CRA est-il susceptible d'utiliser ce bus, la réponse est non.

Ne pourrait-on pas conserver l'ancien véhicule ou que la Commune essaye de le vendre elle-même, réponse : il y aurait trop de frais pour le mettre en ordre et ce ne serait pas facile de le vendre, de plus le garage le reprend et fait un rabais intéressant.

Après délibération la commission accepte à l'unanimité le présent préavis.

La parole n'est pas demandée. Mme Simone Szenyan-Reymond lit les conclusions:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 51-2008 de la Municipalité du 19 mai 2008,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à acquérir un véhicule destiné au transport d'enfants et de matériel pour l'école à la montagne et les camps de vacances d'Ondallaz;
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 60'000.-- TTC.

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte N° 3930.5060.310 - Remplacement du bus d'Ondallaz.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

Les conclusions de ce préavis sont adoptées à l'unanimité.

13. Préavis n° 53 - 2008 - Adoption du Règlement du Conseil d'Établissement des établissements primaire et secondaire de la Ville de Renens.

Mme Rosana Joliat, présidente-rapporteuse, lit le rapport de la commission:

"La commission d'étude du préavis No 53-2008 a tenu sa séance le jeudi 10 juillet 2008, à 19h15, à la Salle des Commissions, située à la Salle de spectacles.

La délégation du Conseil communal nommée lors de la dernière session du 26 juin dernier était composée de : Mesdames Tamara Andrade, Karine Clerc, Bastienne Joerchel, Armande Reymond, Messieurs Jacques Berthoud, Ali Korkmaz, Michele Scala et de Rosana Joliat, présidente-rapporteuse.

La Municipalité était représentée par Madame Myriam Romano, conseillère municipale du dicastère Cultures-Jeunesse et Sports, de Madame Michelle Dedelley, cheffe de service, ainsi que de Messieurs les Directeurs des deux établissements scolaires primaire et secondaire, respectivement M. Georges Tauxe et M. Alberto Angeretti.

En préambule, Madame la Conseillère municipale a situé le contexte légal du règlement du Conseil d'Établissement. En effet, suite à la nouvelle répartition des tâches entre l'État et les

Communes, il a été convenu que la gestion pédagogique serait reprise par le Canton ce qui diminuerait les compétences des commissions scolaires qui avaient le rôle d'assurer un lien entre la population et l'école.

Par contre, il était nécessaire, voire primordial de souligner la relation de proximité et l'ancrage local des différents établissements scolaires. C'est ainsi que les Conseils d'Établissements sont composés de 4 groupes distincts, à savoir :

- autorités communales,
- parents d'élèves (qui fréquentent les établissements scolaires)
- sociétés civiles (milieux et organisation concernés par la vie du ou des établissements)
- professionnels des établissements scolaires.

La Commune de Renens a choisi, lors de la suppression des commissions scolaires au 31 décembre 2006, de désigner une « commission scolaire » avec comme objectif de devenir un « groupe de travail » pour étudier la future mise en place du projet « Règlement du Conseil d'établissement » et de ce fait de travailler à l'élaboration d'un nouveau règlement. Selon l'échéancier, une première séance de présentation a été organisée le 30 janvier 2007.

A ce moment-là, il a également été mentionné que la majorité des articles seraient directement liés à la loi scolaire du 12 juin 1984. Ils seraient bien entendu obligatoires, ce qui aurait pour conséquence de laisser une marge de manœuvre restreinte aux Communes ; en effet, seuls quelques articles permettent quelques spécificités au fonctionnement des établissements scolaires.

C'est la raison pour laquelle les Municipalités ont donc pris en charge l'élaboration des règlements des Conseils d'établissements.

Pour notre Commune, il a donc fallu attendre l'élaboration du règlement type par le dgeo (direction générale de l'enseignement obligatoire), avant de commencer l'élaboration de notre propre règlement, ceci en tenant compte des articles de la loi scolaire à respecter.

Le groupe de travail - composé de conseillers communaux, représentant les partis politiques présents au Conseil communal, des directeurs des établissements scolaires, de représentants de l'Association du personnel enseignant, d'une représentante des parents d'élèves d'une représentante des communautés étrangères - s'est donc réuni à plusieurs reprises (22 octobre et 5 novembre 2007).

La finalisation du travail a été agendée au 20 novembre 2007 ; le 25 février 2008, le règlement, avec les modifications/adjonctions apportées aussi bien par le groupe de travail, puis par la Municipalité, a été ensuite soumis au département juridique de l'Etat de Vaud.

Finalement, le 2 juin dernier, le préavis No 53-2008 a été présenté pour étude et rapport aux membres du Conseil communal lors de sa séance du 26 juin 2008.

La commission tient d'ailleurs à remercier les auteurs du préavis pour leur précision, ainsi que les personnes présentes à la séance de commission pour les compléments d'informations.

La commission a donc passé en revue tout le règlement du Conseil d'Établissement, article par article. Les membres de la commission ont dès lors pu poser des questions, dont les réponses ont été directement débattues et explicitées ; d'autres remarques sont restées en suspens, afin que la Municipalité puisse les étudier lors de la mise en place du Règlement.

– **Pourquoi une durée de 5 ans ?**

Il a été répondu que la durée de la législature était une durée assez judicieuse (élections, etc..)

– **Adjonction du point art. 17a - Bureau**

Ce point a été ajouté par le Municipalité, la répartition se déclinera comme suit :

6 personnes, soit 1 président (membre de la Municipalité – dicastère culture, jeunesse et sport) + 1 secrétaire (membre du dicastère culture, jeunesse et sport) + 1 représentant des quatre groupes constitutifs du Conseil d'établissement. Le Vice-président serait l'un de ces représentants.

– **Titre II Organisation du Conseil d'établissement**

Chapitre IV - Fréquence (article 20)

La loi prévoit un minimum de 3 séances, mais cela ne veut en aucun cas dire que le Conseil d'Etablissement ne puisse pas en fixer d'autres ; selon les projets proposés, le Conseil est libre de son agenda.

Chapitre V - Publicité

Le mot « publicité » a été perturbant ; en effet, il étonnant d'associer ce mot avec les séances publiques !

Clause de confidentialité : par principe, les séances sont publiques. Toutefois, la ou le président (e) de séance peut imposer la clause de confidentialité sans aucune justification.

– **Titre III Rôle et compétences**

Section III - Procès-verbaux

Il serait intéressant de savoir si les procès-verbaux seront considérés comme décisionnels, c'est à dire avec une transcription partielle ou s'ils doivent être comme ceux de notre Conseil communal entièrement retranscrits ?

– **Titre IV - Budget**

Actuellement et pour l'année 2008, la Municipalité a prévu un budget de Fr. 5'000. – pour les projets du Conseil d'Etablissement. Il s'agit d'un montant provisoire, puisque le Conseil d'établissement doit se créer et commencer ses activités. Le montant pourra bien évidemment varier en fonction des projets et sous réserve de l'approbation du budget global de la Commune de Renens par le Conseil communal.

Budget de fonctionnement : la Municipalité a également calqué les indemnités, ainsi que les éventuels frais de garde des jeunes enfants sur la règle du Conseil communal.

– **Titre V - Examen de la gestion et des comptes**

Chapitre unique - Rapport annuel

La date n'a pas encore été définie ; le rapport annuel sera vraisemblablement remis lors de la présentation du « rapport de gestion », soit au mois de mai de chaque année. Finalement cela correspondra effectivement à une année scolaire, soit de juillet à juin.

Vœu de la commission

Sous Titre I - Chapitre II- Section II - Article 6 - Information

La commission souhaite que la Municipalité lors de son information aux parents sur l'existence du Conseil d'établissement (existence, fonctionnement, droit à déposer leur candidature), il soit fait clairement mention qu'il faudra favoriser la parité homme/femme, mais également la représentation suisses/étrangers.

Suite à ces différents compléments d'informations et discussions, la commission d'étude du préavis No 53 a pu délibérer et se prononcer sur les conclusions municipales.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que les conclusions municipales du préavis ont été acceptées et que tous les commissaires ont signé le présent rapport.

La discussion n'est pas utilisée, Mme Rosana Joliat lit les conclusions du Préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis No 53-2008 de la Municipalité du 2 juin 2008,
Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE

Le règlement du Conseil d'Établissement des deux établissements primaire et secondaire de la Ville de Renens.

Le préavis est adopté avec une très large majorité.

14. Préavis n° 55 - 2008 objet retiré de l'ordre du jour.

15. Préavis No 56-2008 - Admission d'un candidat à la bourgeoisie de la Commune de Renens. Dépôt du Préavis - discussion préalable.

La discussion préalable n'est pas utilisée. La commission sera composée de:

M. Bastien Reymond, Président-rapporteur, pour de groupe Arc-en-ciel

Mme Gisèle Martin et M. Hubert Desboeufs, pour le RCDR

Mme Katia Da Silva et M. Pascal Ruschetta, pour le PSR

Mme Arielle Bonzon et M. Hasan Dinc pour le groupe Fourmi rouge

Mme Catheline Reymond pour Les Verts.

La date n'est pas encore fixée, la commission le fera à la fin de la séance.

16. Préavis No 57-2008 - Administration communale - Besoins en locaux supplémentaires. Dépôt du Préavis - discussion préalable.

La discussion préalable n'est pas utilisée. La commission sera composée de:

M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur, et M. Roland Divorne, pour le RCDR

MM. Robert Mulopo et Michele Scala, pour le PSR

Mmes Nicole Haas Torriani et Raquel Vega, pour le groupe Fourmi rouge

Mme Nathalie Kocher pour Les Verts

Mme Christine Sartoretti pour le groupe Arc-en-ciel.

17. **Préavis No 58-2008 - Plan de quartier "Place du Marché" - Maintien et renforcement des activités au centre-ville durant le chantier.**

Dépôt du Préavis – discussion préalable.

Le Président ouvre la discussion préalable.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) rappelle que le groupe minoritaire avait émis à l'époque un vœu concernant la possibilité d'utiliser la place qui se trouve devant la poste pour des activités comme proposées dans ce préavis (marché, activités culturelles). Comme aucune mention n'en est faite dans ce préavis, il souhaite que la commission soit informée sur ce plan par la Municipalité. Il souhaite également que la commission puisse entrer dans le détail sur le budget publicitaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la composition de la commission:

M. Mady Keita, président-rapporteur et Line Rouyet, pour le PSR

Mme Elodie Golaz et M. Walter Siegrist pour le RCDR

Mme Danielle Ayer et M. Byron Allauca pour le groupe Fourmi rouge

Mme Catheline Reymond pour Les Verts

Mme Marinella Bianchi-Rojo pour le groupe Arc-en-ciel.

18. **Préavis intercommunal No 59-2008 - Adoption des nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Ouest Lausannois (ARASOL).** Dépôt du Préavis – discussion préalable.

Le Président ouvre la discussion préalable.

M. Olivier Barraud (PSR) émet quelques réflexions destinées aux travaux de la commission, relatives à la composition du Comité de direction et du Conseil intercommunal, en comparaison avec la Police de l'Ouest. Dans le comité de direction, il y a un représentant par commune, qu'elle ait 500 habitants ou 19'000 habitants, pour garantir une certaine égalité de traitement et de représentation dans le cadre du comité de direction. Au Conseil intercommunal, il y aura deux représentants par commune adhérente, et ensuite un par tranche de dix mille. Ce qui veut dire que par exemple Villars-Ste-Croix aurait deux représentants et Renens trois, alors que dans le cadre de la Police de l'Ouest, Renens a huit représentants et Villars-Ste-Croix le nombre minimum, soit deux. La clé de répartition ne lui semble ici pas bien négociée. Il lui semble légitime que pour le Conseil intercommunal, la clé de répartition tienne mieux compte de la population des communes. Il demande à la commission d'étudier comment il est possible de modifier cette clé de répartition. Une fois les statuts adoptés, il est difficile de les faire modifier par le Conseil intercommunal.

Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) réplique qu'il faut également être attentif au fait que lors de l'adoption de statuts d'associations intercommunales, il faut que toutes les communes qui la composent acceptent les statuts, sinon tout est remis en cause. Des discussions ont déjà eu lieu au préalable avec les différentes communes. Si la commission conseille un changement sur un point aussi important des statuts, cela risque de reporter aux calendes grecques la mise en place de cette nouvelle AIC, avec aussi des inconvénients, qui seraient de ne pas pouvoir commencer le démarrage des projets à option auxquels Renens adhère. Des modifications mineures pourront être faites dans le

cadre de l'AIC, qui peut modifier ses propres statuts, mais sur un point aussi important, il n'est pas sûr que si on fait capoter ce projet, on arrive à une clé de répartition meilleure, avec l'accord de toutes les autres communes.

M. Olivier Barraud (PSR) Par les associations intercommunales, on délègue un certain nombre de compétences sur des sujets qui sont d'importance, comme l'ARASOL ou la police. Notre Conseil communal doit aussi faire en sorte que les intérêts de Renens soient représentés. Les Municipaux peuvent peut-être aussi discuter avec les autres Municipaux. Il se demande pourquoi dans une association intercommunale, on arrive à avoir huit représentants, et que dans l'autre on en a plus que trois. C'est une question de cohérence et on a le droit d'avoir cette discussion dans le cadre de la commission, au minimum de recevoir des explications. Il n'aime pas qu'on dise: "C'est soit ça soit rien"; au minimum, on doit pouvoir avoir les explications sur le pourquoi et le comment.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la **composition de la commission:**

M. Vincent Keller, Président-rapporteur, et Simone Szenyan, pour le groupe Fourmi rouge
 Mme Rosana Joliat et M. Pascal Montemari, pour le RCDR
 Mme Anne Holenweg et M. Cédric Depoisier, pour le PSR
 Mme Barbara Baumann, pour Les Verts
 M. Jean-Marc Reymond pour le groupe Arc-en-ciel.

19. **Préavis No 60-2008** - Remplacement de la balayeuse du Secteur Environnement-Maintenance. Dépôt du Préavis - discussion préalable.

La discussion préalable n'est pas utilisée. **La commission sera composée de:**

M. Thierry Oppikofer, Président-rapporteur, pour Les Verts
 Mme Denise Schmid et M. Paul Mettraux pour le RCDR
 MM. Olivier Barraud et Jean-François Jeanrichard pour le PSR
 Mme Arielle Bonzon et M. Jean-Pierre Glaus pour le groupe Fourmi rouge
 Mme Armande Reymond pour le groupe Arc-en-ciel.

20. Motions, postulats, interpellations.

Interpellation de **Mme Tamara Andrade** (Fourmi rouge) pour une extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque scolaire du Léman: "La bibliothèque du Léman est ouverte au public les après-midi dès 15 h 00, certains jours dès 14 h 00. et un matin entre 10 h 00. et 11 h.30.

Toutefois, si cette bibliothèque s'ouvrait au public dès midi ou dès 12 h. 30...

... certains lecteurs pourraient profiter de leur pause de midi pour emprunter ou rendre des livres...

...des personnes travaillant dans le coin pourraient s'y détendre pendant leur pause...

...et...surtout...

...les élèves qui le désirent, je pense notamment à ceux qui ont un long trajet pour rentrer chez eux, ces élèves pourraient, après avoir mangé quelque chose, passer un moment à la

bibliothèque. Pour lire, pour réviser leurs devoirs ou simplement se détendre avec un journal ou une bande dessinée.

Dans le but d'inciter les élèves à la lecture tout en offrant un service supplémentaire à la population, je demande s'il est possible d'étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque du Léman afin que celle-ci s'ouvre au public dès 12 h 30."

Mme Myriam Romano, Municipale, rappelle qu'il s'agit d'une bibliothèque scolaire et publique, qui le matin est ouverte pour les élèves, et l'après-midi est ouverte pour le public et les élèves. Le mardi soir, il y a une ouverture prolongée jusqu'à 20 heures, afin que le public puisse venir après les heures de travail. Cette question a déjà été traitée par Mme Romano au début de son mandat. Ouvrir à midi nécessite l'engagement de personnel supplémentaire. Cela pourrait être étudié si le Conseil est d'accord d'engager du personnel supplémentaire. Mme Romano estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Mme Andrade.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) est d'avis que la question mérite une réponse plus étoffée, particulièrement du point de vue du financement de la partie bibliothèque scolaire par l'Etat de Vaud.

Mme Myriam Romano, Municipale est d'accord; le Canton a adopté récemment des standards, en fonction desquels la commune doit mener toute une étude. Un groupe de travail doit se réunir à l'automne, avec des bibliothécaires, des représentants des deux établissements. Actuellement, il y a une convention signée avec le Canton, qui nous paie la moitié des livres et la moitié des salaires des bibliothécaires. Cela ne couvre pas ce qui est mis à disposition des élèves: visites de classes, en particulier. "Nous étudierons cette question".

M. Olivier Barraud (PSR) pour le dépôt d'une motion "Pour la suppression du ramassage des déchets encombrants dès 2009", motion commune de MM. Olivier Barraud et Thierry Oppikofer: "Les motionnaires demandent la suppression des déchets encombrants dès 2009 et l'instauration d'un ramassage sur appel pour les personnes à mobilité réduite. Cette demande se justifie non seulement par l'échec du système actuel, mais sur tout car la majorité des communes voisines ont soit supprimé le ramassage des déchets encombrants, soit prévoient de le faire." Cette motion sera développée lors du prochain conseil.

21. Propositions individuelles et divers.

Mme Anne Holenweg (PSR) a une question et un vœu à la Municipalité.

Question : Subvention « Billag »

"Selon mes informations, la commune faciliterait l'exonération de la redevance Radio-TV aux personnes bénéficiant des prestations complémentaire à l'AVS ou l'AI (les fameuses PC) et habitant la commune ; cela permettrait ainsi à ces personnes de suivre en toute légalité les émissions diffusées sur nos ondes, sans avoir pour cela à dépenser l'argent nécessaire à des besoins plus vitaux.

Est-ce exact ? Et comment cela se passe-t-il, sachant qu'une demande écrite doit être envoyée à Billag? Il va sans dire que j'approuverai une telle initiative... assurant le droit à

l'information et un accès à une forme de culture aussi aux personnes en difficulté financière.

J'aimerais, si possible, connaître le nombre de personnes concernées habitant sur Renens ?

Et qu'en est-il des personnes touchant le Revenu d'Insertion, soit celles en recherche d'emploi mais ayant épuisé leurs droit au Chômage, souvent encore plus précarisées ?

La loi fédérale ne prévoit rien pour elles. Serait-il alors possible que la commune prenne en charge les redevances de cette tranche de personnes, les assurant aussi de rester dans la légalité en bénéficiant des mêmes accès à la radio-TV que les PC ?

Pour mémoire, je tiens à rappeler que la redevance Billag coûte Fr 14.10 pour la radio et Fr. 24.40 pour la TV, soit Fr. 38.50.- par mois au total pour un ménage.

Ces montants sont principalement versés à la SSR SRG idée suisse en rétribution des programmes diffusés (mandat de service public). Mais une part est également octroyée aux stations de radio et de télévision privées lorsque celles-ci, selon la concession accordée, doivent assurer certaines prestations. A TVRL, peut-être ? J'aimerais aussi le savoir...

Voeu : Merci aux bénévoles « La vie socioculturelle d'une commune ne serait rien ou si peu sans l'existence d'associations ou de sociétés comme la vôtre. Elles-mêmes ne pourraient pas survivre ou même voir le jour sans des comités formés de gens qui comme vous s'investissent jour après jour en faveur de la collectivité publique. L'un des maillons essentiels de cette réussite est le bénévolat »

Cette introduction est empruntée à une lettre que la commune d'Ecublens a envoyée en avril dernier aux comités de diverses associations, dont notamment celui de l'AVIVO Renens & environs. Par cette lettre, la Municipalité d'Ecublens invitait les comités de ces associations à un apéritif, pour les remercier de leur engagement en faveur de la population.

Une telle initiative est à relever.

Il est peut-être illusoire de croire qu'une reconnaissance plus active du travail bénévole permettra de dynamiser les associations, favoriser le renouvellement de leurs membres actifs et de leurs comités... Mais cela pourrait toutefois soutenir leur lutte continuelle de manière significative, que de reconnaître officiellement leur travail.

Mon **vœu** est que la Commune de Renens, à l'instar de celle d'Ecublens, organise une fois par année une rencontre festive avec les comités des associations actives sur Renens au bénéfice de la population toute entière.

M. Jacques Depallens, Municipal, répond au sujet de Billag que l'Agence communale d'assurance sociale inclut cette démarche lors de demandes de prestations complémentaires. Il enregistre le désir de Mme Holenweg de voir si les personnes en difficultés financières ou au RI peuvent poursuivre leur abonnement pour leur bien-être culturel (en espérant que tout soit du bien-être culturel!). Il répondra la prochaine fois avec les chiffres et les orientations. Sur le bénévolat également.

M. Olivier Barraud (PSR) demande des nouvelles des **macarons** de parcage. "Sous l'ère de Pascal Petter, on m'a dit que c'était bientôt sous toit, que cela allait arriver, sous le bref passage de Jean-Jacques Ambresin, on m'a dit que c'était bientôt sous toit, que cela allait arriver, j'espère que sous l'ère Olivier Golaz cela va réellement arriver." Lors de la récolte

de signatures de la pétition à Florissant, il a entendu de nombreuses plaintes d'habitants au sujet du bal de camionnettes de gens qui utilisent Renens comme parking en zone 10 heures, venant d'ailleurs avec leur véhicule privé pour prendre leur camionnette de travail qu'ils ont laissé le soir sur le territoire de Renens. Le système des macarons de parcage, à l'instar des communes de Prilly ou Lausanne fonctionne bien. Il ne s'agit pas de faire un nouvel impôt, mais de faire un macaron au prix coûtant.

Une deuxième question concerne les **coûts de l'électricité**. Dans la presse, on annonce des coûts en hausse jusqu'à 20%. Il n'y a pas eu de communication du SIE, ou plutôt de RECOM, la Romande énergie. Il désire savoir à quelle sauce on va être mangé dans l'Ouest lausannois, et si nos représentants au Conseil d'administration peuvent combattre ces hausses de coûts.

M. Olivier Golaz, Municipal: l'étude des macarons se fait en collaboration avec Urbanisme. En ce qui concerne les camionnettes, c'est un réel problème, non seulement à Florissant. Il y a beaucoup de zones à 10 heures sur la commune, il faudra les changer en zones à 3 ou 4 heures, et introduire les macarons.

M. Michel Perreten, Municipal: répondra à M. Barraud la prochaine séance sur le tarif de l'électricité. Le SIE RECOM n'a pas augmenté le tarif électrique, comme il nous le montrera la prochaine fois.

M. Walter Siegrist (RCDR) annonce la Fête au Village avec ambiance tessinoise (5-6-7 septembre).

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) annonce la Fête de la Fourmi rouge sur la Place du Marché (12 et 13 septembre), ainsi que les 20 ans de Globlivres le 28 septembre, à la Salle de Spectacles de Renens.

Mme Myriam Romano rappelle la Piazzetta avec la projection de VITUS le 5 septembre, le 27 septembre, les 30 ans de la place du Marché, le 3 octobre le concert de François Vély, le 4 octobre "Renens Bouge". Elle présente le site "j-ouest.ch", le site des activités jeunesse de l'Ouest lausannois, émanation du groupe coordination jeunesse (professionnels qui s'occupent dans le domaine des jeunes, recevant des propositions de jeunes de la région) et de la plate-forme jeunesse de l'Ouest lausannois (municipaux du social et de la jeunesse qui peut donner le financement pour la réalisation des projets). Le premier projet amené par le groupe coordination jeunesse est celui de Michaël Obrenovic, jeune Renonais gymnasiens de 17 ans, qui a créé ce site internet qu'elle nous invite à visiter.

M. Jean-Daniel Roulier (RCDR) appelle les membres de la commission des pétitions à se rencontrer après la séance.

M. Thierry Oppikofer (Les Verts) appelle les membres de la commission de gestion à se rencontrer après la séance.

M. Roland Divorne (RCDR): Ce matin dans un gratuit, un article citait notre chère ville de Renens, donc hier, un citoyen s'est plaint du bruit des clochettes des moutons dans un des

rare près de notre cité et sitôt dit sitôt fait, la police fait retirer les sonnettes à nos pauvres ruminants. Je pensais qu'à Renens, ville verte et écologique, nous respectons les traditions et sauvegardions l'esprit nature qui comme chacun le sait, à tendance à se rétrécir comme une peau de chagrin. Que ni-ni, l'ordre c'est l'ordre et je m'aperçois que tout un chacun peut faire interdire n'importe quoi, quel dommage. N'est-il pas plus harmonieux que d'entendre de paisibles clochettes, que le bruit des moteurs rugissants dans la nuit.

Y avez-vous pensé, que vont faire ces pauvres bêtes durant la nuit si par hasard un loup se promenait par là, les clochettes auraient été leur seul salut pour alerter la population.....

Alors avant qu'il ne soit trop tard, ne faudrait-il pas lancer une pétition pour sauvegarder la pastorale dans notre ville. A bon entendeur, dormez bien citoyens."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, trouve aussi que c'est sympathique qu'il y ait des moutons à Renens, et qu'ils aient des clochettes. Dans la série des informations, n'oubliez pas le 4 octobre l'après-midi, démonstration des pompiers sur la Place du Marché, ainsi que la Bulle AGORA au Censuy pendant 3 jours, le 1^{er}, 2 et 3 octobre, avec comme thèmes, l'école, le rôle des communes entre les fusions et l'agglomération, le quartier du Sud des voies, ainsi que le 4 octobre une surprise dans le cadre de la journée des sports.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** clôt la séance après avoir remercié chacune et chacun.

Il donne rendez-vous au **jeudi 9 octobre, ici-même, à 20 h 15.**

La séance est levée à 22 h 25

Le Président:

La Secrétaire:

Jean-Pierre Leyvraz

Suzanne Sisto-Zoller

Modifications de la liste d'adresses des Conseillers communaux:

Biffer M.Philippe Pache (RCDR) et le remplacer par:

Mme Dominique Perret, Mèbre 8A, 1020 Renens.

Autres modifications:

Barraud Olivier, nouveau tél. prof : 021 321 42 55, fax 021 321.42.51

Brandt Thierry, nouveau tél. prof. 021 349 80 12, nouveau fax 021 349 80 01

Desarzens Laurent, supprimer fax, nouveau mail el.de@tvtnail.ch.

Desboeufs Hubert, nouveau mail hubert.desboeufs@tvtnail.ch.

Golay Pascal, nouveau mail golay@ilansys.com

Joerchel Anhorn Bastienne, conserver une seule adresse: bastienne.joerchel@bluewin.ch,
supprimer les autres.

Keller Vincent, supprimer n° prof.

Roscigno Eugène, modifier le n° fax: 021 637 67 99.

Rouyet Line, ajouter n° natel: 079 812 08 85.

Studer Jacques, nouveau mail studer.jacques@tvtnail.ch.

Szenyan-Reymond, supprimer n° prof., nouveau mail: simone.szenyan@yahoo.fr.

Une nouvelle liste sera distribuée.